

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical	Lambertyn Xavier		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	CHU Beauvais	Temps de trajet (en min)	30 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit du Tréforêt	Longueur du circuit	1 650 m
Adresse	60220 BLARGIES	Largeur minimum de la piste	6 m
		Largeur de la grille	40 m
		Longueur de la ligne droite de départ	100 m
		Nombre d'OCP*	19
		*Officiels Commissaires de Piste	

Capacité Moto :
 Pendant les essais : **45**
 En manche : **40**

Capacité Quad/Side-car :
 Pendant les essais : .. /
 En manche : !..



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 26/01/2022


Visa de la Ligue

Date : 07/02/2022

F.F.M.
 Ligue Hauts de France
 TERRASSES DU MAIL
 RESIDENCE CLAUDEL A
 02880 CUFFIES
 Tél : 03.23.76.21.47
 liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

Visa de la FFM

Date : 09/02/2022

Numéro : 22/0069





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB DE BLARGIES
MAIRIE DE BLARGIES - 60220 BLARGIES**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°**10936240404** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS** se déroulant à **CIRCUIT DU TREFORET - BLARGIES** du **26/03/2022** au **27/03/2022**.

Cette attestation est valable du **26/03/2022** à **14:00** au **27/03/2022** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg**

, le **31 janvier 2022**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00

RESPONSABILITES
LESTIENE
SAS ASSURANCES LESTIENE
SIRET : 51370 88145 0001
01 69 00 00 00
01 32 88 77 11 11
RCS NANTES 515 120 842 0145 13007808



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ——— 27 Mars 2022

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h00	19h00	Contrôles administratifs	TOUTES	
16h00	19h00	Contrôles techniques	TOUTES	
07h30	08h30	Contrôles administratifs	TOUTES	
07h30	08h30	Contrôles techniques	TOUTES	
08h30	08h40	Essais Libres	CHPT 125 CC SERIE 1	10'
08h45	08h55	Essais Libres	CHPT 125 CC SERIE 2	10'
09h00	09h10	Essais Libres	CHPT 250 CC SERIE 1	10'
09h15	09h25	Essais Libres	CHPT 250 CC SERIE 2	10'
09h30	09h40	Essais Libres	CHPT 450 SERIE 1	10'
09h45	09h55	Essais Libres	CHPT 450 SERIE 2	10'
10h00	10h10	Essais Libres	CHPT 85 CC	10'
10h15	10h30	Essais Chronométrés	CHPT 125 CC SERIE 1	15'
10h35	10h50	Essais Chronométrés	CHPT 125 CC SERIE 2	15'
10h55	11h10	Essais Chronométrés	CHPT 250 CC SERIE 1	15'
11h15	11h30	Essais Chronométrés	CHPT 250 CC SERIE 2	15'
11h35	11h50	Essais Chronométrés	CHPT 450 SERIE 1	15'
11h55	12h10	Essais Chronométrés	CHPT 450 SERIE 2	15'
12h15	12h30	Essais Chronométrés	CHPT 85 CC	15'
		Repas		
13h30	13h55	Manche 1	CHPT 125 CC	20'+1T
13h55	14h20	Manche 1	CHPT 250 CC	20'+1T
14h20	14h40	Manche 1	TROPHEE OPEN	15'+1T
14h40	15h00	Manche 1	CHPT 85 CC	15'+1T
15h00	15h25	Manche 1	CHPT 450 CC	20'+1T
		Entracte		
16h00	16h25	Manche 2	CHPT 125 CC	20'+1T
16h25	16h50	Manche 2	CHPT 250 CC	20'+1T

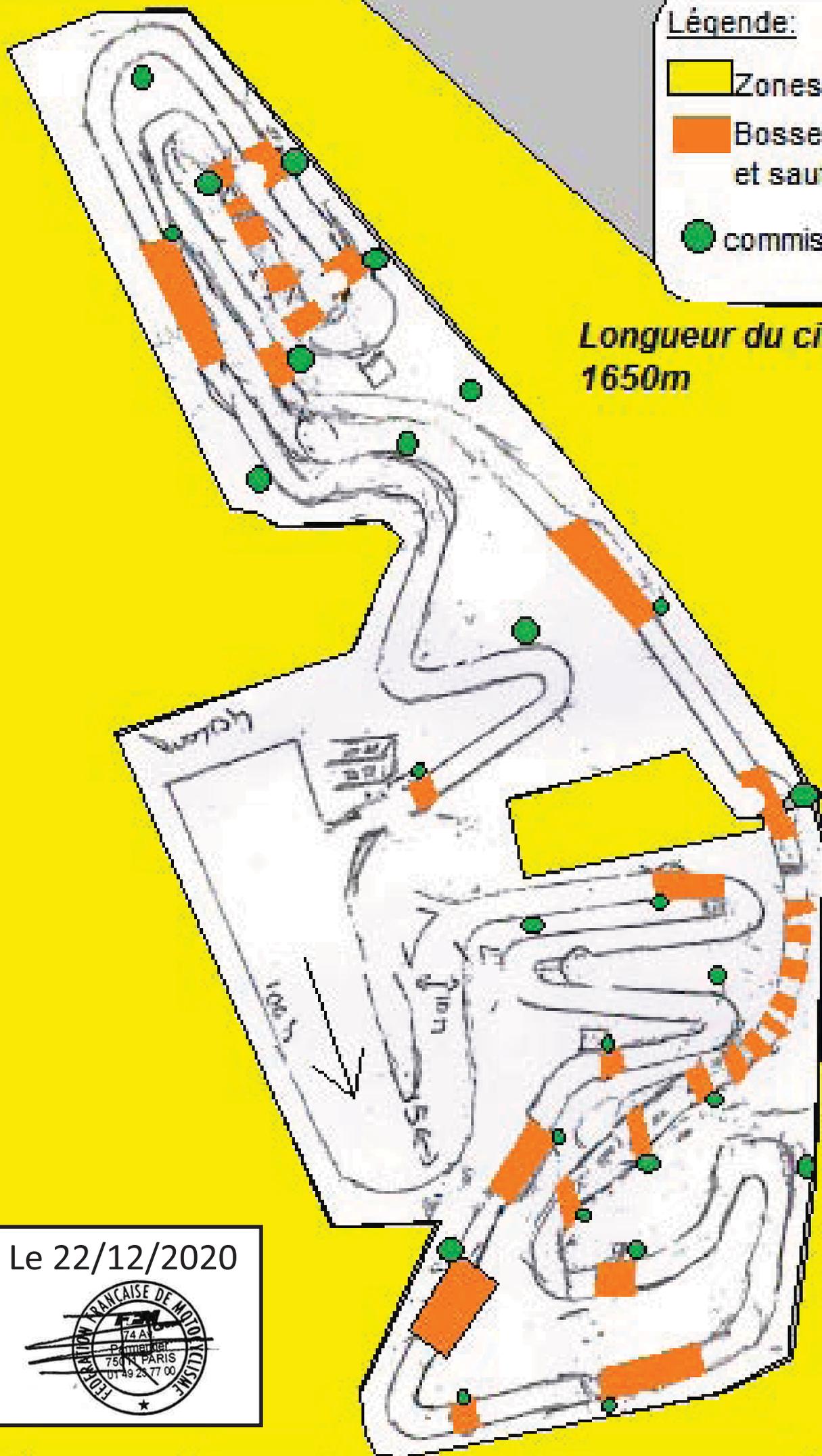
Date _____ 27 Mars 2022

Heure de début	Heure de fin	Déroulement		Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h50	17h10	Manche 2	<input type="checkbox"/>	TROPHEE OPEN	15'+1T
17h10	17h30	Manche 2	<input type="checkbox"/>	CHPT 85 CC	15'+1T
17h30	17h55	Manche 2	<input type="checkbox"/>	CHPT 450 CC	20'+1T

Légende:

-  Zones public
-  Bosses et sauts
-  commissaires

**Longueur du circuit:
1650m**



Le 22/12/2020

